

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de certificat d'autorisation de démolition pour les bâtiments portants les numéros civiques :

7640 et 7680 à 7740, boulevard Saint-Michel

et ce, le **12 février 2025, à 18 h 30**, au 405, avenue Ogilvy, bureau 201, Montréal.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance de ce certificat d'autorisation de démolition doit faire connaître son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement et transmettre ses commentaires soit par courriel à greffe-vsp@montreal.ca ou par la poste au Service du greffe au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, H3N 1M3, et ce, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), **au plus tard le 6 février 2025 à 16 h**.

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au **514-872-7180**.

Fait à Montréal, le 27 janvier 2025

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier
